

## Coronavirus : le défi des corps (contagieux) des malades décédés



Un certain nombre d'hôpitaux sont déjà submergés et les questions s'accroissent autour du mode de conservation des corps, du danger de contamination qu'ils représentent et des funérailles.

Avec Sébastien  
Victorion

Avec Myriam Carrere

Avec Philippe Bessah

### **Atlantico.fr : À l'heure actuelle, de quelle façon sont traités les corps des personnes mortes des suites du Covid-19 au sein des hôpitaux ?**

**Sébastien Victorion** : Au sein du CHU de Tarbes, toutes les mesures sont prises pour que les corps des victimes du Covid soient en contact avec le moins de personnes possible. En effet, même après la mort, les corps restent porteurs du virus pendant une durée encore indéterminée. Une contamination reste donc encore possible.

Lorsque la mort d'un patient atteint du Covid 19 est constatée et déclarée, nous remplissons le certificat de décès dans laquelle nous indiquons la cause de la mort. La procédure impose une mise en bière immédiate, de préférence dans des cercueils hermétiques. Lorsque nous nous rendons auprès des familles des victimes, nous leur suggérons fortement de privilégier la crémation à la mise en terre afin de limiter la diffusion du virus lors de l'enterrement. Mais le choix reste entièrement entre les mains des familles. Il n'y a pas de crémation forcée, qui irait à l'encontre des principes religieux de certaines communautés.

La question de forcer les crémations se posera peut-être au pic de l'épidémie. Alors que nous ne sommes pas en zone de cluster, les soins intensifs et les chambres mortuaires sont déjà saturés. Ils se préparent, avec une certaine anxiété je l'avoue, à l'arrivée massive de victimes du Covid-19, sans avoir les moyens pour y faire face. J'ai vu certains hôpitaux commander des caissons réfrigérés pour pouvoir accueillir les morts. Ce n'est pas très élégant, certes, mais je ne vois pas d'autres moyens pour faire face au pic de mortalité qui s'annonce dans les prochaines semaines.

### **Le décompte des morts du Covid-19 font la une quotidienne de l'actualité mondiale. Pour autant, les employés du milieu funéraire semblent être les oubliés des mesures du gouvernement. Quelles mesures ont été prises pour protéger les employés du funéraire ? Comment la profession fait-elle face aux ravages de l'épidémie ?**

**Philippe Bessah** : Les extraits de décret sur les mesures à prendre avec les morts du Covid 19 changent tous les jours. Aujourd'hui, on autorise les morts à voyager à découvert alors qu'on nous imposait une mise en bière immédiate dans des cercueils hermétiques (calfeutrés avec du zinc), utilisés habituellement pour le transport des morts à l'étranger il y a une semaine. Nous, nous continuons

---

d'appliquer cette méthode, vu qu'on ne connaît pas encore le taux de virulence des corps.

Dans la plupart des cas ce sont les familles qui nous préviennent, pas les médecins. Ils nous signalent la cause de la mort en amont afin que nous puissions prendre les précautions qui s'imposent. Mais le véritable problème actuel, ce sont les corps en attente dans les chambres funéraires, pour la plupart à destination de pays africains. Toutes les chambres funéraires d'Île-de-France sont saturées. Et à ces corps que nous ne pouvons transporter ailleurs, s'ajoute un taux de mortalité exponentiel. En deux semaines, j'ai dû gérer 60 décès. Ce qui correspond à une hausse de près de 300% d'activité, avec une équipe en sous-effectif.

### **Certaines recommandations préconisées par d'autres gouvernements, comme l'incinération des corps en Chine, entrent en contradiction directe avec les pratiques religieuses de certaines communautés. Comment gérez-vous cette difficulté ?**

**Philippe Bessah** : Il nous a en effet été signalé que de fortes températures pouvaient altérer la vitalité du virus. Mais cette décision ne doit pas aller à l'encontre de la volonté des familles. Pour elles, cette épreuve est un déchirement. Les malades meurent seuls, isolés de leurs proches, et même dans la mort, ils sont traités comme des pestiférés. C'est extrêmement dur. Les familles ont droit au choix, j'espère que cela pourra durer.

### **Comment faites-vous face aux morts potentiellement contagieux du Covid-19 dans votre métier ?**

**Myriam Carrere** : En tant que service extérieur aux pompes funèbres, nous sommes là pour préparer les corps et faire en sorte de ralentir leur décomposition. Mais désormais, les thanatopracticiens ont l'interdiction formelle de faire tout soin de conservation sur les morts du Covid 19. On ne connaît pas encore la virulence post mortem du virus, donc tout acte invasif doit être proscrit pour limiter tout risque de contamination. Cela implique que l'injection de formol mais aussi la ponction thoracique que nous opérons habituellement n'ont plus lieu. Le problème, c'est qu'aucun test n'est pratiqué post mortem. Donc à nos yeux, toute victime est potentiellement atteinte du Covid 19. Cela rend le métier extrêmement compliqué. Dans les médias, on évoque beaucoup les soignants, mais nous, qui devons gérer ce que personne ne veut voir, nous nous aussi nous avons besoin d'être protégés et soutenus par le gouvernement. Nous aussi, nous sommes en première ligne.

### **Quelles mesures vous ont été prescrites par le gouvernement ?**

**Myriam Carrere** : Le gouvernement ne nous a donné aucune directive. Nous prenons simplement des mesures de bon sens. En salle technique, je reste désormais seule avec le corps alors qu'auparavant le service des pompes funèbres restait parfois pour m'assister. Je désinfecte méthodiquement la housse. Les pompes funèbres auxquelles je suis rattachée ont mis en place une désinfection des locaux, des poignées de portes à chaque fois qu'un corps entre dans la salle technique. De fait, les soins mettent deux fois plus de temps à être réalisés. Cela crée une fatigue physique et psychologique lourde devant le risque d'exposition constant.

À cela s'ajoute le fait que nos dirigeants n'ont pas trop l'air de savoir quoi faire sur cette question. Il y a une semaine, sur le certificat de décès, le médecin devait inscrire une mise en bière immédiate pour les morts du Covid 19. Le défunt ne pouvait pas être vu par la famille. En début de semaine cette injonction a été levée. La famille peut désormais voir le défunt, mais de loin. C'est un mieux. Il est dans notre culture de veiller nos morts. Les cérémonies restent tout de même très limitées en nombre de personnes, 20 au maximum lors des inhumations. Les crémations, elles, restent interdites à la famille.

### **Selon les autorités sanitaires, la France n'aurait pas encore atteint le pic de la maladie. La crémation à grande échelle peut-elle et doit-elle être envisagée ? Comment vous préparez-vous à l'éventualité d'un pic de mortalité dans les prochaines semaines ?**

**Myriam Carrere** : Aujourd'hui je fonctionne encore car il me reste quelques équipements personnels de protections. Mais jusqu'à quand, ça je ne le sais pas... Ma commande de gants et de masques n'est toujours pas arrivée. Mes collègues de la région sont dans la même situation. On nous promet tout mais rien n'arrive.

Lorsque le pic va arriver, je ne sais pas du tout comment ça va se passer. Si nous n'avons pas l'équipement de protection adapté, nous ne travaillerons plus, tout simplement.

**Philippe Bessah** : Une crémation des corps à grande échelle ne peut être envisagée en France. Actuellement, il y a 20 jours d'attente avant de pouvoir faire incinérer un corps en région parisienne. Imposer la crémation, cela risque d'augmenter les risques de propagation du virus car nous n'avons pas assez de place pour conserver les corps. On ne pourra pas gérer cette situation correctement. Déjà certains hôpitaux ont mis en place des camions frigorifiques pour stocker les corps dans la cour de l'établissement. C'est totalement indécent, autant pour les morts, que pour les vivants. Mais quel autre choix le gouvernement propose-t-il ?

En première ligne face à la crise du Covid 19, nous sommes les derniers de la liste. Et nous anticipons le pic de mortalité à venir avec beaucoup d'appréhension. Les masques commencent à manquer et nous n'avons pas d'alternatives pour nous protéger. Il y a un risque réel de voir les corps s'entasser sans pouvoir les traiter faute d'investissement réel de la part de l'État sur cette question.

### **Propos recueillis par Mark Samba**